Envoyé en préfecture le 23/11/2021
Reçu en préfecture le 23/11/2021
Affiché le
ID : 016-200083350-20211122-D22112021_001-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/11/2021

Référence
D22112021_001

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	29

Date de la convocation
16/11/2021

Date d'affichage
16/11/2021

Objet de la délibération
Renouvellement de trois contrats Parcours Emploi Compétence (services restauration et administratif)

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 24/11/2021

Et

Publication ou notification du :

L' an 2021 et le 22 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, M. TARNAUD Manuel, M. LABARUSSIAS Matthieu, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LALIEVE Sandrine à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : M. FREDAIGUE David

Madame la maire propose le renouvellement 3 postes Parcours Emploi Compétence PEC un pour le service restauration et deux pour le service administratif.

Nous sommes en attente de l'accord de Pôle emploi pour le renouvellement de ces postes.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** de renouveler un emploi PEC pour le service restauration, **26 heures** par semaine pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2022.
- **DECIDE** de renouveler un emploi PEC pour le service administratif (accueil mairies et agence postale), **31 heures** par semaine pour une durée de 1 an à compter du 22 décembre 2022.
- **DECIDE** de renouveler un emploi PEC pour le service administratif (comptabilité et accueil mairie), **35 heures** par semaine pour une durée de 6 mois à compter du 12 janvier 2022.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2022.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

Envoyé en préfecture le 23/11/2021
Reçu en préfecture le 23/11/2021
Affiché le
ID : 016-200083350-20211122-D22112021_002-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/11/2021

Référence
D22112021_002

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	29

Date de la convocation
16/11/2021

Date d'affichage
16/11/2021

Objet de la délibération
Suppression et création de postes (augmentation du temps de travail) au 1/01/2022

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 24/11/2021

Et

Publication ou notification du :

L' an 2021 et le 22 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, M. TARNAUD Manuel, M. LABARUSSIAS Matthieu, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LALIEVE Sandrine à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : M. FREDAIGUE David

Madame la maire informe que suite à une réorganisation des services (cantine centrale et portage de repas), elle propose les suppressions et créations de postes suivantes :

Suppression de postes		**Création de postes**		**Date d'effet**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	30/35e	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35/35e	01/01/2022
Adjoint technique territorial	28/35e	Adjoint technique territorial	35/35e	01/01/2022

Après en avoir délibéré**, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** la suppression et la création des postes conformément au tableau présenté à compter au 1er janvier 2022.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

Envoyé en préfecture le 23/11/2021
Reçu en préfecture le 23/11/2021
Affiché le
ID : 016-200083350-20211122-D22112021_003-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/11/2021

Référence
D22112021_003

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	29

Date de la convocation
16/11/2021

Date d'affichage
16/11/2021

Objet de la délibération
Recrutement des agents recenseurs

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 24/11/2021

Et

Publication ou notification du :

L' an 2021 et le 22 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, M. TARNAUD Manuel, M. LABARUSSIAS Matthieu, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LALIEVE Sandrine à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : M. FREDAIGUE David

Madame la maire informe l'assemblée qu'il convient de recruter 10 agents recenseurs afin d'assurer les opérations de recensement de la population qui aura lieu sur la commune du 20 janvier 2022 au 19 février 2022. Elle précise qu'une dotation forfaitaire de 7 624€ sera versée à la commune par l'INSEE mais que celle-ci ne suffira pas à couvrir tous les frais.

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Après en avoir délibéré**, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** de recruter 10 agents recenseurs vacataires.
- **AUTORISE** madame la maire à procéder au recrutement.
- **DIT** que les agents recenseurs seront rémunérés de la façon suivante :
 - les agents recevront un forfait de 100€ brut pour les séances de formation et la demi-journée de repérage.
 - les agents recevront un forfait de 3,00€ par feuille de logement remplie.
 - les agents recevront un forfait complémentaire d'un maximum de 200€ qui sera déterminé en fonction de la manière de servir (sérieux, conscience professionnelle, état d'avancement de la collecte et ce jusqu'au dernier jour de la mission...).
- **DIT** que la rémunération de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022 de la commune.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

Envoyé en préfecture le 23/11/2021
Reçu en préfecture le 23/11/2021
Affiché le
ID : 016-200083350-20211122-D22112021_004-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/11/2021

Référence
D22112021_004

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	29

Date de la convocation
16/11/2021

Date d'affichage
16/11/2021

Objet de la délibération
Adoption de la M57 au 1er janvier 2022 et du Compte Financier Unique (CFU)

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 24/11/2021

Et

Publication ou notification du :

L' an 2021 et le 22 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, M. TARNAUD Manuel, M. LABARUSSIAS Matthieu, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LALIEVE Sandrine à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : M. FREDAIGUE David

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
VU le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
VU l'avis favorable du comptable public ;
Vu la notification d'admission à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour la vague 2

CONSIDERANT
- que l'instruction budgétaire et comptable M57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux ;
- que l'instruction M57 est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) ;
- qu'une généralisation de l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités locales devrait intervenir au 1er janvier 2024 ;
- qu'en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106, les collectivités qui le souhaitent ont la possibilité d'anticiper l'échéance du 1er janvier 2024 en optant pour le cadre budgétaire et comptable M57 ;
- qu'il apparaît pertinent, pour la commune Terres-de-Haute-Charente, compte-tenu d'une part de l'intérêt d'utiliser une nomenclature budgétaire et comptable rénovée, et d'autre part du calendrier budgétaire 2021, d'adopter la nomenclature M57 au 1er janvier 2022 ;
- que conformément à l'article 1 du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, la commune a sollicité l'avis du comptable public, et que cet avis est favorable (lettre de madame la responsable du SGC du 20 septembre 2021) ;
- que l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 implique de modifier le mode de gestion de l'amortissement des immobilisations, et donc certaines

Envoyé en préfecture le 23/11/2021
Reçu en préfecture le 23/11/2021
Affiché le
ID : 016-200083350-20211122-D22112021_004-DE

dispositions du règlement budgétaire et financier;
- que l'expérimentation du Compte Financier Unique de la vague 2 porte sur l'exercice 2022, sera produit début 2023 et requiert la rédaction d'une convention avec l'État ;

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** d'appliquer à partir du 1er janvier 2022 l'instruction budgétaire et comptable M57 par nature
- **DECIDE** de fixer les durées d'amortissement pour les catégories de bien du patrimoine régional, comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** madame la maire à signer la convention relative au compte financier unique Madame la Maire à signer la convention avec l'État pour l'expérimentation du Compte Financier Unique produit en 2023 pour l'exercice 2022.
- **DIT** que le règlement budgétaire et financier, modifié notamment pour tenir compte de l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57, sera proposé lors d'un prochain conseil municipal.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

Envoyé en préfecture le 23/11/2021
Reçu en préfecture le 23/11/2021
Affiché le
ID : 016-200083350-20211122-D22112021_004-DE

Commune TERRES DE HAUTE CHARENTE - TABLEAU DURÉE D'AMORTISSEMENT

M14	*M57*	*Durée d'amortissement*	*Procédure d'amortissement*
2031 Frais d'études	2031 Frais d'études	5	Linéaire
2032 Frais de recherche et de développement	2032 Frais de recherche et de développement	5	Linéaire
2033 Frais d'insertion	2033 Frais d'insertion	5	Linéaire
204111 Sub. Etat - Biens mobiliers, matériel et études	204111 Sub. Etat - Biens mobiliers, matériel et études	Minimum 5	Linéaire
204112 Sub. Etat - Bâtiments et installations	204112 Sub. Etat - Bâtiments et installations	Minimum 15	Linéaire
204114 Sub. Etat - Voirie	204114 Sub. Etat - Voirie	30	Linéaire
204121 Sub. Régions - Biens mobiliers, matériel et études	204121 Sub. Régions - Biens mobiliers, matériel et études	5	Linéaire
204122 Sub. Régions - Bâtiments et installations	204122 Sub. Régions - Bâtiments et installations	15	Linéaire
204123 Sub. Régions - Projets d'infrastructures d'intérêt national	204123 Sub. Régions - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	Linéaire
204131 Sub. Départements - Biens mobiliers, matériel et études	204131 Sub. Départements -Biens mobiliers, matériel et études	5	Linéaire
204132 Sub. Départements - Bâtiments et installations	204132 Sub. Départements - Bâtiments et installations	15	Linéaire
204133 Sub. Départements - Projets d'infrastructures d'intérêt national	204133 Sub. Départements - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	Linéaire
2041411 Sub. Communes GFP- Biens mobiliers, matériel et études	2041411 Sub. Communes GFP- Biens mobiliers, matériel et études	5	Linéaire
2041412 Sub. Communes GFP - Bâtiments et installations	2041412 Sub. Communes GFP - Bâtiments et installations	15	Linéaire
2041413 Sub. Communes GFP - Projets d'infrastructures d'intérêt national	2041413 Sub. Communes GFP - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	Linéaire
2041481 Sub. Communes Autres communes - - Biens mobiliers, matériel et étu	2041481 Sub. Communes Autres communes - - Biens mobiliers, matériel et études	5	Linéaire
2041482 Sub. Communes - Autres communes -Bâtiments et installations	2041482 Sub. Communes - Autres communes -Bâtiments et installations	15	Linéaire
2041483 Sub. Communes -Autres communes - Projets d'infrastructures d'intér	2041483 Sub. Communes -Autres communes - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	Linéaire
2051 Concessions et droits similaires	2051 Concessions et droits similaires	Entre 2 à 5	Linéaire
2087 Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	2087 Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	5	Linéaire
2088 Autres immobilisations incorporelles	2088 Autres immobilisations incorporelles	1	Linéaire
2121 Plantation d'arbres et d'arbustes	2121 Plantation d'arbres et d'arbustes	15	Linéaire
2128 Autres agencements et aménagements de terrains	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	15	Linéaire
21311 Constrcutions - Hôtel de ville	21311 Constructions bâtiments administratifs	30	Linéaire
21312 Constructions - Bâtiments scolaires	21312 Constructions - Bâtiments scolaires	30	Linéaire
21316 Constructions - Équipements du cimetière	21316 Constructions - Équipements du cimetière	20	Linéaire
21318 Autres constructions	21318 Autres constructions	15	Linéaire
2132 Constructions - Immeubles de rapport	21321 Constructions - Immeubles de rapport	50	Linéaire
2135 Constructions - Installations générales, agencements, aménagements des	21351 Constructions - Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics	Entre 20 et 30	
	21352 Constructions - Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments privés	Entre 20 et 30	Linéaire
2138 Autres constructions	2138 Autres constructions	20	Linéaire
2151 Réseaux de voirie	2151 Réseaux de voirie	20	Linéaire
2152 Installations de voirie	2152 Installations de voirie	20	Linéaire
21533 Réseaux câblés	21533 Réseaux câblés	20	Linéaire
21534 Réseaux d'électrification	21534 Réseaux d'électrification	20	Linéaire
21532 Autres réseaux	21538 Autres réseaux	20	Linéaire
21561 Matériel roulant d'incendie et de défense civile	21561 Matériel roulant d'incendie et de défense civile	15	Linéaire
21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	15	Linéaire
21571 Matériel roulant - voirie	215731 Matériel roulant - voirie	Minimun 10	Linéaire
21578 Autre matériel et outillage de voirie	215738 Autre matériel et outillage de voirie	Minimun 10	Linéaire
2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	10	Linéaire
217 Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	217 Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	1	Linéaire
2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	15	Linéaire
2182 Matériel de transport	2182 Matériel de transport	10	Linéaire
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	21831 Matériel informatique scolaire	6	Linéaire
	21838 Autre matériel informatique	4	Linéaire
	2185 Matériel de téléphonie	10	Linéaire
2184 Mobilier	21841 Matériel de bureau et mobilier scolaires	de 10 à 15	Linéaire
	21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	15	Linéaire
2185 Cheptel	2186 Cheptel	10	Linéaire
2188 Autres immobilisations corporelles	2188 Autres immobilisations corporelles	Minimum 4	Linéaire
22 Immobilisations reçues en affectation	22 Immobilisations reçues en affectation	A partir de 10	Linéaire

Envoyé en préfecture le 23/11/2021
Reçu en préfecture le 23/11/2021
Affiché le
ID : 016-200083350-20211122-D22112021_005-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/11/2021

Référence
D22112021_005

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	29

Date de la convocation
16/11/2021

Date d'affichage
16/11/2021

Objet de la délibération
Budget commune : décision modificative (DM06/2021)

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 24/11/2021

Et

Publication ou notification du :

L' an 2021 et le 22 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, M. TARNAUD Manuel, M. LABARUSSIAS Matthieu, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LALIEVE Sandrine à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : M. FREDAIGUE David

Madame la maire donne la parole à monsieur Christian FAUBERT qui informe l'assemblée que les crédits prévus à certaines opérations du budget sont insuffisants. Il convient donc de procéder aux virements de crédits ci-après :

Section investissement

DIMINUTION DES CREDITS					AUGMENTATION DES CREDITS				
F°	Art.	Op	Intitulé	Montant	F°	Art.	Op	Intitulé	Montant
212	21312	20	Travaux école élémentaire Jean-Everhard	261,72	821	2183	70	Equipement vidéo bâtiments TDHC	261,72
020	020		Dépenses imprévues	3 912,00	823	2135	44	Matériel services techniques	3 912,00
				4 173,72					**4 173,72**

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** les virements de crédits ci-dessus.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le
ID : 016-200083350-20211122-D22112021_006-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/11/2021

Référence
D22112021_006

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	29

Date de la convocation
16/11/2021

Date d'affichage
16/11/2021

Objet de la délibération
Versement d'une subvention exceptionnelle du budget commune au budget lotissement

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 24/11/2021

Et

Publication ou notification du :

L' an 2021 et le 22 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, M. TARNAUD Manuel, M. LABARUSSIAS Matthieu, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LALIEVE Sandrine à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : M. FREDAIGUE David

Madame la maire donne la parole à monsieur Christian FAUBERT qui informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une délibération dorénavant pour régulariser l'écriture votée lors de l'élaboration des budgets de versement d'une subvention d'un montant de 150 000€ du budget principal sur le budget du lotissement du Bois d'Etienne.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 150 000€ du budget commune au budget du lotissement du Bois d'Etienne
- **DIT** que les crédits ont été inscrits sur les 2 budgets 2021

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

Envoyé en préfecture le 23/11/2021
Reçu en préfecture le 23/11/2021
Affiché le
ID : 016-200083350-20211122-D22112021_007-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/11/2021

Référence
D22112021_007

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	29

Date de la convocation
16/11/2021

Date d'affichage
16/11/2021

Objet de la délibération
Délégation de signature consentie au maire pour les conventions financières

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 24/11/2021

Et

Publication ou notification du :

L' an 2021 et le 22 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, M. TARNAUD Manuel, M. LABARUSSIAS Matthieu, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LALIEVE Sandrine à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : M. FREDAIGUE David

Madame la maire donne la parole à monsieur Christian FAUBERT qui propose à l'assemblée d'autoriser madame la maire à passer et signer les conventions avec les associations pour lesquelles une subvention a été attribuée lors du vote du budget dans la limite des crédits inscrits et toute autre convention d'ordre général d'un montant inférieur à 50 000€HT.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **AUTORISE** la maire à passer et à signer les conventions avec les associations pour lesquelles une subvention a été attribuée lors du vote du budget dans la limite des crédits inscrits et toute autre convention d'ordre général d'un montant inférieur à 50 000€HT.
- **DIT** que la maire rendra compte au conseil municipal des conventions signées lors des réunions de l'assemblée

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

Envoyé en préfecture le 23/11/2021
Reçu en préfecture le 23/11/2021
Affiché le
ID : 016-200083350-20211122-D22112021_008-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/11/2021

Référence
D22112021_008

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	29

Date de la convocation
16/11/2021

Date d'affichage
16/11/2021

Objet de la délibération
Revalorisation des tarifs assainissement au 1er janvier 2022

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 24/11/2021

Et

Publication ou notification du :

L' an 2021 et le 22 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, M. TARNAUD Manuel, M. LABARUSSIAS Matthieu, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LALIEVE Sandrine à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : M. FREDAIGUE David

Madame la maire donne la parole à monsieur Jean-Claude TRIMOULINARD qui informe l'assemblée que compte tenu des travaux d'investissement nécessaires au niveau de l'assainissement de la commune, il convient de revaloriser les tarifs au 1er janvier 2022.
Il rappelle les tarifs pratiqués pour la part communale et propose la revalorisation suivante :

Part communale	Tarif 2021	Proposition 2022
Abonnement	48,50 € HT	51,00€ HT
Prix m3	0,45 € HT	0,47€ HT

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** de fixer le montant de l'abonnement à 51,00€ à compter du 1er janvier 2022.
- **DECIDE** de fixer le montant du prix au m^3 d'eau consommée à 0,47€ à compter du 1er janvier 2022.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

Envoyé en préfecture le 23/11/2021
Reçu en préfecture le 23/11/2021
Affiché le
ID : 016-200083350-20211122-D22112021_009-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/11/2021

Référence
D22112021_009

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	29

Date de la convocation
16/11/2021

Date d'affichage
16/11/2021

Objet de la délibération
Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 24/11/2021

Et

Publication ou notification du :

L' an 2021 et le 22 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, M. TARNAUD Manuel, M. LABARUSSIAS Matthieu, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LALIEVE Sandrine à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : M. FREDAIGUE David

Madame la maire donne la parole à monsieur Jean-Claude TRIMOULINARD qui rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.
Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.
Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.
Le projet de rapport est annexé à la note de synthèse.

Après présentation de ce rapport et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Terres-de-Haute-Charente. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

Envoyé en préfecture le 23/11/2021
Reçu en préfecture le 23/11/2021
Affiché le
ID : 016-200083350-20211122-D22112021_010-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/11/2021

Référence
D22112021_010

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	29

Date de la convocation
16/11/2021

Date d'affichage
16/11/2021

Objet de la délibération
Demande de subvention DRAC pour la restauration de la chaire de l'Eglise de Suris

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 24/11/2021

Et

Publication ou notification du :

L' an 2021 et le 22 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, M. TARNAUD Manuel, M. LABARUSSIAS Matthieu, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LALIEVE Sandrine à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : M. FREDAIGUE David

Madame la maire expose que la commune déléguée de Suris dispose d'une chaire classée au titre des monuments historiques dans son Eglise. Le devis de la restauration de cette chaire est estimé à 16 426,97€ HT soit 19 712,36€ TTC.

Le collectif d'animation de Suris participerait à hauteur de 5 000€.

Elle propose de solliciter une subvention d'un montant de 5 749,44€ auprès de la DRAC soit 35% du coût total HT.

Le reste à charge de la collectivité sur le HT serait de 5 677,53€.

Après en avoir délibéré**, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le programme de l'opération pour un montant de 16 426,97€ HT.
- **AUTORISE** madame la maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC d'un montant de 5 749,44€ € représentant 35% du coût total HT.
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget 2022.
- **PRECISE** que la commune a la libre disposition du bien concerné.
- **INDIQUE** que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier ne soit déclaré complet.
- **AUTORISE** madame la maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

Envoyé en préfecture le 23/11/2021
Reçu en préfecture le 23/11/2021
Affiché le
ID : 016-200083350-20211122-D22112021_011-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/11/2021

Référence
D22112021_011

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	29

Date de la convocation
16/11/2021

Date d'affichage
16/11/2021

Objet de la délibération
Adhésion à l'agence technique départementale de la Charente : souscription à la mission optionnelle assistance sur logiciel de gestion des marchés publics

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 24/11/2021

Et

Publication ou notification du :

L' an 2021 et le 22 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, M. TARNAUD Manuel, M. LABARUSSIAS Matthieu, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LALIEVE Sandrine à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : M. FREDAIGUE David

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »
Outre ses missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance juridique, l'Agence intègre l'offre d'ingénierie numérique et informatique proposée, jusqu'en 31 Décembre 2017, par le SDITEC (Syndicat Départemental Informatique et Technologies de Communication).

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération N°14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

Vu la délibération N° 2017-11_R01 et son annexe, de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2017 modifiant les statuts de l'ATD16,

Vu le dernier barème de participation adopté par le Conseil d'Administration de l'ATD16,

Envoyé en préfecture le 23/11/2021
Reçu en préfecture le 23/11/2021
Affiché le
ID : 016-200083350-20211122-D22112021_011-DE

Après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD16, à compter du 1/01/2022 :

- **« Assistance sur logiciel de gestion des marchés publics »** [rédaction des pièces administratives du DCE, génération des documents associés à toutes les étapes de la procédure de passation…] incluant notamment
 - l'accès au tarif privilégié dans le cadre du partenariat avec l'éditeur
 - l'assistance des utilisateurs à l'exploitation des logiciels
 - la formation aux logiciels
 - la participation aux clubs utilisateurs
 - l'envoi de documentations et de listes de diffusion
- **PRECISE** que cette mission optionnelle sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines,

- **APPROUVE** le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

Envoyé en préfecture le 23/11/2021
Reçu en préfecture le 23/11/2021
Affiché le
ID : 016-200083350-20211122-D22112021_012-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/11/2021

Référence
D22112021_012

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	29

Date de la convocation
16/11/2021

Date d'affichage
16/11/2021

Objet de la délibération
Autorisation d'accorder une servitude de passage de canalisations

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 24/11/2021

Et

Publication ou notification du :

L' an 2021 et le 22 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, M. TARNAUD Manuel, M. LABARUSSIAS Matthieu, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LALIEVE Sandrine à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : M. FREDAIGUE David

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2241-1 ;
Vu le Code Civil, notamment les articles 637 et suivants et 686 et suivants ;

Considérant la demande de monsieur Florian BERNARD que pour les besoins de la mise en service du réseau d'assainissement sur le terrain pour lequel il est futur acquéreur cadastré AX344 situé au croisement de la rue du Clos du Beau et du square Polakowski à Roumazières-Loubert 16 270 Terres-de-Haute-Charente, une servitude doit être établie avec la commune afin de faire passer les canalisations sur la parcelle cadastrée AX 156.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** d'établir une servitude conventionnelle à titre gratuit pour le passage de canalisations sur la parcelle cadastrée section AX156, d'une contenance de 8a03ca, sise à Bois d'Etienne appartenant à la commune de Terres-de-Haute-Charente au profit de la parcelle cadastrée section AX 344, d'une contenance de 21a96ca, sise à Square Polakowski à Roumazières-Loubert 16 270 Terres-de-Haute-Charente*)* appartenant monsieur Claude BRUN, en cours de vente à monsieur Florian BERNARD.
- **AUTORISE** madame la maire à signer l'acte de servitude au moment de la vente de la parcelle AX344.
- **DIT** que l'acte de vente sera passé devant Maître Lalième, notaire à Terres-de-Haute-Charente.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

Envoyé en préfecture le 23/11/2021
Reçu en préfecture le 23/11/2021
Affiché le
ID : 016-200083350-20211122-D22112021_013-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/11/2021

Référence
D22112021_013

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	29

Date de la convocation
16/11/2021

Date d'affichage
16/11/2021

Objet de la délibération
Biens vacants sans maître

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 24/11/2021

Et

Publication ou notification du :

L' an 2021 et le 22 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, M. TARNAUD Manuel, M. LABARUSSIAS Matthieu, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LALIEVE Sandrine à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : M. FREDAIGUE David

Madame la maire informe l'assemblée qu'elle a été saisie par la madame la sous-préfète de Confolens afin de connaître la décision du conseil municipal quant à la parcelle 259 A 488 située sur la commune historique de La Péruse dans le cadre de la procédure des biens vacants sans maître.

La collectivité a la possibilité soit d'intégrer cette parcelle dans le domaine communal soit renoncer au droit de propriété sur ce bien vacant sans maître au profit de l'Etat.

Compte tenu de sa localisation , elle propose de renoncer au droit de propriété.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** de renoncer au droit de propriété sur le bien vacant sans maître que constitue la parcelle cadastrée 259 A 488au profit de l'Etat

La Maire
Sandrine PRECIGOUT